



# Simulateur : calculez le nouveau malus au poids applicable au 1er janvier 2022 !

Publié le 07 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © helivideo - stock.adobe.com

Vous projetez d'acheter un 4 x 4 ou un SUV neuf de plus de 1,8 tonne ? À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau malus au poids est mis en place lors de l'achat d'un véhicule de tourisme de plus de 1 800 kg immatriculé pour la 1<sup>re</sup> fois en France (neuf ou importé). *Service-Public.fr* vous propose un nouveau simulateur pour calculer le montant de cette nouvelle taxe dite « *sur la masse en ordre de marche* » (TMOM).

Son paiement s'effectue lors du règlement de la carte grise. Son tarif unitaire est de 10 € par kilogramme mais certaines exonérations ou minorations existent.

Le simulateur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60869>) permet d'évaluer le montant de cette taxe selon :

- le poids du véhicule ;
- les caractéristiques du véhicule (accessible en fauteuil roulant, électrique ou hybride rechargeable, transformé en véhicule de tourisme...);
- votre situation (détenteur d'une carte Mobilité inclusion mention Invalidité, enfants à charge...).

## Textes de loi et références

- Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte)

## Services en ligne et formulaires

- Calculer le coût de la carte grise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>)  
Simulateur

## Et aussi

- Carte grise (certificat d'immatriculation) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>)
- Taxe sur la masse en ordre de marche (malus au poids) à partir de 2022 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35950>)
- Malus automobile 2022 : durcissement du barème (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15226>)